

// Service Presse
Tél. 02 40 99 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 20 mars 2020

STADE 3 – ÉPIDÉMIE CORONAVIRUS – COVID-19

La Ville prend des mesures d'urgence pour les acteurs économiques, culturels et associatifs

Afin de répondre aux inquiétudes et difficultés rencontrées par les acteurs économiques, culturels ou encore associatifs, particulièrement touchés par les conséquences de l'épidémie de Coronavirus, Johanna Rolland, Maire de de Nantes, dévoile les premières mesures d'urgence prises par la Ville de Nantes. Pour tous ces acteurs, et au-delà de ces mesures d'urgence, des fonds de soutien exceptionnel seront proposés dans un second temps ; s'agissant des acteurs économiques, la Métropole abondera le fonds mis en place par la Région.

1. Pour les acteurs économiques

Johanna Rolland annonce aujourd'hui plusieurs mesures d'urgence pour soutenir les acteurs économiques du territoire. « *Le gouvernement a annoncé des mesures dérogatoires afin de soutenir les entreprises dans la période. Le Préfet a la responsabilité de leur mise en œuvre. Je souhaite que Nantes Métropole s'engage concrètement et sans attendre, sur ses propres compétences, pour accompagner les entreprises pour réduire les effets de la crise, sur 2 actions : un plan exceptionnel de soutien à l'échelle de la métropole, et l'abondement des fonds de relance déployés par la Région des Pays de la Loire* », a annoncé Johanna Rolland.

- Après avoir échangé avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, UMIH44, GNI, Plein Centre, UNACOD, MEDEF44, CPME, U2P, Grand Nantes Entreprises), Johanna Rolland a décidé la mise en place **d'un plan exceptionnel de soutien, rendu effectif dès mars pendant toute la durée de la crise sanitaire**, qui comprend :
 - l'exonération du paiement des droits d'occupation de l'espace public sur la Ville de Nantes
 - l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure pour la Ville de Nantes
 - l'exonération des versements de loyers pour les entreprises hébergées dans le patrimoine public de la métropole (pépinières, incubateurs, cours artisanales, centres d'affaires de quartiers...), dont l'activité a été suspendue du fait du confinement
 - la levée des pénalités de retard pour les marchés publics de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole
 - un conseil personnalisé aux entreprises qui le souhaitent pour la mise en œuvre du télétravail

L'ensemble de ces mesures représentera un soutien d'environ 1M€ chaque mois.

- La Métropole et la CCI de Nantes – Saint-Nazaire, sont mobilisées ensemble pour l'accueil téléphonique et au traitement des demandes des entreprises en difficulté.
Pour toutes précisions et mise en œuvre de ces actions, un seul numéro commun : **Aïlo PME, 02 40 44 60 01.**
- Nantes Métropole accompagnera également financièrement les acteurs associatifs qui assurent dans la période un soutien psychologique aux dirigeants d'entreprises en difficulté.
- **Un front commun pour l'intérêt du territoire** : après un échange avec la Présidente de Région, Johanna Rolland a décidé que Nantes Métropole abondera les fonds de relance déployés par la Région des Pays de la Loire pour soutenir les entreprises installées dans la métropole. Les modalités de cet abondement sont en cours de définition.
La Région et la Métropole sont convenues de la nécessité de mettre en place une cellule de crise économique commune, avec l'État, en lien avec les acteurs économiques, dans le seul intérêt du territoire et de ses entreprises. Leurs équipes sont ainsi en contact de manière permanente.

2. Un Plan d'aide exceptionnel pour les acteurs culturels

Le secteur culturel est très fortement impacté par les conséquences de l'épidémie de Coronavirus : salles fermées, spectacles et festivals annulés font peser de lourdes menaces sur la pérennité de nombreuses structures et affectent d'ores et déjà l'emploi local, tout particulièrement celui des intermittents du spectacle. « *J'ai d'ailleurs écrit à ce sujet au ministre de la Culture afin d'attirer son attention sur la nécessité de prendre des mesures particulières pour les intermittents, notamment dans le calcul de leurs droits. J'ai également signé la pétition demandant le recul de la date butoir de fin d'indemnisation* » a précisé Johanna Rolland.

Face à cette situation, la Ville de Nantes qui travaille par ailleurs au développement d'une offre culturelle numérique à proposer aux habitants et habitants confinés à domicile, se mobilise pour soutenir les acteurs culturels et permettre aux habitantes et habitants de continuer de bénéficier d'une offre culturelle et de propositions adaptées durant la période de confinement.

Afin d'aider au mieux l'ensemble des acteurs culturels, la Ville de Nantes met en place un accompagnement et des mesures de soutien financier.

- **Un accompagnement au plus près des besoins des acteurs** :
 - Mise en place d'une cellule de veille et de suivi rapproché de l'ensemble des acteurs culturels du territoire composée de l'ensemble des chargés de mission thématiques, pour assurer une fonction de relais d'information et les accompagner/aider dans leurs demandes quotidiennes et évaluer avec eux leurs besoins.
 - Elle viendra en complément de l'adresse cadran@mairie-nantes.fr, destinée à l'ensemble des associations souhaitant interroger et solliciter la collectivité
- **Des engagements pour un soutien financier**
 - maintien de tous les engagements pris par la Ville dans ses propres productions culturelles : achat de spectacles, de prestations diverses, de commandes,
 - maintien du financement du fonctionnement des acteurs culturels, de tous les projets associatifs, des actions d'Éducation Artistique et Culturelle qui ne pourront se faire d'ici la fin de l'année scolaire, de tous les projets financés dans les quartiers et notamment du dispositif des Créations Partagées et « Culture à deux pas de chez vous »,
 - maintien du montant des subventions votées par la Ville, quel que soit leur niveau d'activité et l'avancement de leur projet
 - exonération du loyer des associations culturelles logées par la Ville de Nantes
 - versement anticipé des subventions votées afin d'abonder la trésorerie des associations
 - facilités de trésorerie élaborées avec le Crédit municipal

3. Des mesures concrètes et immédiates pour aider les associations

La Ville de Nantes se mobilise pour que la crise sanitaire du COVID-19 ait le moins de répercussions possibles sur le monde associatif, indispensable à la vie quotidienne, sociale des Nantais et au bien vivre ensemble. Elle prévoit ainsi, en lien avec l'État, des mesures destinées à aider les associations, aujourd'hui bouleversées dans leurs projets, la gestion de leur activité.

« Les 6 000 associations nantaises font la richesse de notre ville et participent à son dynamisme de nos 11 quartiers, au bien vivre ensemble. S'appuyant sur un vivier de 90 000 bénévoles, elles occupent aussi une importante fonction d'employeur et participent à l'économie locale. Aucune ne doit fermer à cause du COVID - 19. Fidèle à son engagement aux côtés des associations, la Ville de Nantes aidera au redémarrage toutes celles en difficulté », a indiqué Johanna Rolland, maire de Nantes.

- **Des démarches administratives simplifiées**

→ Lors du prochain conseil municipal, seront proposés à l'approbation des élus le traitement de toutes les demandes reçues, et après instruction, le versement des subventions aux associations en une seule fois.

→ Pour celles qui louent des locaux à la Ville, les associations seront exonérées des loyers sur cette période de crise.

La création d'une boîte mail cadran@mairie-nantes.fr

Cette adresse mail est destinée à chacune des associations qui souhaite, dans le contexte actuel, solliciter la collectivité pour :

- informer la Ville sur la situation de son association et des difficultés rencontrées
- interroger la Ville sur des questions diverses
- transmettre une information importante sur la vie associative.

Le relais des dispositifs mis en place par l'Etat

La Métropole en lien avec la Ville fera le relais auprès des associations employeuses et des structures de l'économie sociale et solidaire, des informations sur les dispositifs fiscaux, sociaux, financiers mis en place par l'État. Ce relais s'appuiera notamment sur les têtes de réseau qui sont déjà fortement mobilisées.

5

L'accompagnement des jeunes entreprises associatives « start up de l'ESS », du dispositif ESS Nantes Factory

La Métropole en lien avec la Ville de Nantes met en place une cellule « ESS Nantes Factory ». Celle-ci va permettre une veille, un apport de conseils, un accompagnement et un financement, pour mobiliser les dispositifs financiers nécessaires (France Active, BPI France, fonds régional ...)